

**CONSEIL COMMUNAL DE SAINT-SULPICE
COMMISSION DE GESTION ET DES FINANCES (COGEFI)
RAPPORT SUR LE PRÉAVIS N° 16/2025 – BUDGET 2026**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,
Chères et chers membres du Conseil Communal,

La Commission de gestion et des finances (COGEFI) a l'honneur de présenter au Conseil Communal de Saint-Sulpice son rapport sur l'analyse du préavis N°16/2025 Budget 2026. Ce rapport est présenté dans le cadre de son mandat de contrôle de la gestion et des comptes.

1. Processus

La composition de la COGEFI a été la suivante :

Présidente :	Madame	Elenor Lyonette	Les Vert-e-s
Membres :	Mesdames	Carmen Fankhauser	ASSE
		Nadine Reichenthal	ASSE
	Messieurs	Olivier Chabanel	PLR
		Simon Hostettler	PLR
		Michel Racine	SCD
Rapporteuse :	Madame	Anne Guthmuller	ASSE

La COGEFI s'est réunie 3 fois pour l'examen du préavis N°16/25 Budget 2026 pour établir ce rapport adressé au Conseil Communal. Ces séances ont suivi le calendrier et les objectifs suivants :

- 7 novembre 2025 Séance de préparation de la COGEFI
- 10 novembre 2025 Transmission des questions écrites à la Municipalité
- 14 novembre 2025 Séance de revue de la COGEFI avec les Municipaux, les responsables de services et le boursier (détail ci-dessous)
- 18 novembre 2025 Synthèse de la COGEFI

Pour toutes ces séances, la totalité des membres de la COGEFI était présente.



Commune de
St-Sulpice

Lors de la journée d'audition du 14 novembre, Monsieur Etienne Dubuis, syndic et Monsieur Nicolas Marcoz, boursier étaient présents tout au long de la journée. Les autres dicastères étaient représentés comme suit :

8h30-10h	Etienne Dubuis	Avec Nicolaz Marcoz (finances) Jessica Frei (ressources humaines) Sylvie Decré (secrétariat municipal) Mathieu Allaz (urbanisme)
10h-11h	René Piller	Avec Mathieu Allaz (police de la construction)
11h-12h	Corinne Willi	Avec Mathieu Allaz (éclairage public) Claude-Alain Rouge (voirie) Inma Junco (travaux)
14h-15h	Olivier Matthey	Avec Manuel Carmine (bâtiments communaux) Reza Hosseini (Office de la population)
15h-16h	Anne Merminod	Avec Marine Stäheli (enfance et jeunesse) Andrea Medrano (développement durable tourisme et promotion économique)
16h – 18h	Nicolas Marcoz	Technique financière

La COGEFI tient à remercier les Municipaux, les responsables de services et le boursier pour leur travail de réalisation du budget et pour les explications fournies pour répondre aux questions de la COGEFI.

2. Documents fournis

Le préavis 16/2025 du Budget 2026 a été transmis à la COGEFI en version électronique, avec une version Excel le 07 octobre 2025.

Le préavis et la brochure budget ont ensuite été envoyés aux membres du Conseil Communal le 24 octobre et déposés lors de la séance du Conseil Communal du 5 novembre.

Pendant et après la journée de revue de budget avec les municipaux et chefs de services le 14 novembre, la municipalité a transmis certains autres documents d'analyses répondant aux questions de la COGEFI.

3. Remarques sur le déroulement de la revue du projet de budget 2026 par la COGEFI

Nous saluons l'excellent travail effectué par notre nouveau boursier, Monsieur Marcoz qui a ajouté de nombreux commentaires pour expliquer les raisons des principaux écarts directement dans la brochure, devançant ainsi de nombreuses questions. Le préavis détaille également bien les principaux écarts par rapport au budget 2025 et aux comptes 2024, en apportant des explications sur les causes des principaux écarts. Cette présentation du budget gagnerait encore en qualité s'il pouvait apporter une vision plus synthétique et plus facilement compréhensible par des non-financiers, avec, par exemple, l'ajout de graphiques, de synthèses résumées et de tendances.

La COGEFI déplore le changement de méthode intervenu deux jours seulement avant la journée de revue, les Municipaux ayant indiqué qu'ils ne fourniraient pas de réponses écrites préalables, contrairement à l'année précédente. Ce changement tardif est d'autant plus regrettable que le calendrier initial avait été validé par le Syndic, lequel avait expressément demandé à recevoir l'ensemble des questions en même temps, estimant que le délai jusqu'au 11 novembre était suffisant pour y répondre. Ceci a eu pour conséquence de prolonger notablement la journée de revue et d'augmenter la charge de prise de notes pour les membres de la COGEFI, alors que ces documents auraient permis de concentrer les discussions sur les points nécessitant clarification. De plus, la demande d'enregistrer la séance – formulée afin de compenser ce changement de procédure – a également été refusée.

La COGEFI émet donc le vœu de se mettre d'accord avec la Municipalité sur le calendrier et les modalités dès le début de la prochaine législature. Il faudra également trouver un moyen d'obtenir les questions des conseillers communaux plus tôt, car c'est le fait d'avoir attendu la séance du conseil où le dépôt du préavis budget a été fait pour collecter les dernières réponses qui a retardé l'envoi des questions à la Municipalité.

4. Situation générale du budget

Alors qu'en septembre la Municipalité affirmait dans le préavis 10/26 qu'une augmentation du point d'impôt n'était pas actuellement faisable, elle soumet aujourd'hui un budget prévoyant un déficit de 1,8 million de francs (ci-après « MCHF »), ce qui semble pour le moins contradictoire.

L'ensemble des commentaires ci-dessous exclut les comptes non-monétaires 39, 49, 35, 45 et 48 qui sont utilisés pour des imputations internes et des attributions ou prélèvements aux fonds.

Les coûts de fonctionnement de la commune s'élèvent à 35.2 MCHF et excèdent les revenus qui sont estimés à 33.5 MCHF, ce qui génère un déficit prévisionnel de 1.8 MCHF.

Les charges de la commune sont constituées pour les 2/3 de charges qui lui sont « imposées », telles que la péréquation, les transports publics et les subventions dues aux associations communales.



Commune de
St-Sulpice

	Budget 2026	
	en %	en MCHF
TOTAL CHARGES (hors imputations internes et fonds)	100%	35.2
30 Charges de personnel	23%	8.0
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	12%	4.3
36 Non maîtrisable	62%	21.8
Dont :		
Charges de Péréquation - total	39%	13.8
Transports publics - total	9%	3.2
Participation à la police régionale + facture policière	4%	1.4
Autres diverses subventions	10%	3.4
33 Amortissements du patrimoine administratif	2%	0.8
34 Charges financières	1%	0.4

Les revenus estimés à 33.5 MCHF proviennent à 80% d'impôts et taxes, mais aussi à 8% de la contribution des parents pour la garderie, l'UAPE et le réfectoire qui s'élève à 2,6 MCHF. Nous avons appris que seuls 53% des Serpeliouis payent des impôts.

	Budget 2026	
	en %	en MCHF
REVENUS (hors imputations internes et fonds)	100%	33.5
40 Impôts	72%	24.1
42 Taxes et redevances (eau, déchets, tourisme, etc)	8%	2.8
4309010 Participation des parents	8%	2.6
4601020 Impôt sur les gains immobiliers	5%	1.6
4630,31,32 Subventions (FGAJE, intercommunal, canton, OFAS, confédération)	4%	1.3
Autres	1%	0.2
44 Revenus financiers (dont loyers)	3%	0.9

Avec un tel budget, la trésorerie devrait se dégrader d'1 MCHF. Cela ne permettra de financer aucun nouvel investissement, ni de rembourser de potentiels emprunts. Cette situation déficitaire perdure depuis les 11 dernières années, et notre commune jadis riche s'appauvrit de plus en plus.

Bien que la situation décrite ci-dessus soit préoccupante, il convient toutefois de préciser qu'elle n'est pas entièrement alarmante. L'examen de la marge d'autofinancement sur les comptes des cinq dernières années montre que la commune a globalement été en mesure de dégager des ressources propres :

- 2020 : – 367 KCHF
- 2021 : + 1'703 KCHF
- 2022 : + 258 KCHF
- 2023 : + 998 KCHF
- 2024 : + 32 KCHF

Cette évolution met en évidence que, malgré un déficit budgétaire récurrent, la commune a maintenu une capacité d'autofinancement positive sur plusieurs exercices.

5. Evolution par rapport aux budgets et année précédents

Evolution par rapport au budget 2025 :

La dégradation de la perte de 0,5 MCHF (passant de -1,4 MCHF au budget 2025 à -1,9 MCHF au budget 2026) est due à :

Des revenus revus à la baisse pour -0.4 MCHF, essentiellement sur les donations et successions -0.2 MCHF et les impôts sur les entreprises -0.2 MCHF, ces estimations se basant sur les chiffres enregistrés récemment.

Les charges augmentent de 0,1 MCHF. Les transports publics augmentent de 0.4 MCHF, mais ceci est compensé par une baisse des charges de péréquation de 0,2 MCHF et d'une baisse des autres charges de de 0,1 MCHF.

Evolution par rapport aux comptes 2024 :

Les principaux écarts par rapport aux comptes 2024 sont les suivants :

Les frais de personnel augmentent de 1,3 MCHF. Cette augmentation est en partie liée à l'augmentation des places d'accueil à l'UAPE et au réfectoire qui avait été présentée au conseil lors de la séance du 13 septembre 2023 pour 0,7 MCHF (en partie compensé par une augmentation de la contribution des parents de 0,5 MCHF). Les autres augmentations sont dues aux hausses de salaires ainsi qu'à l'ajout, depuis 2024, d'un poste au service des travaux et d'un demi-poste au service de la voirie. Il y a aussi eu des postes vacants en 2024 qui expliquent une partie de l'écart (pour 0,1 MCHF) et l'augmentation des taux des municipaux (pour 57kCHF) approuvés par le conseil communal.

Les coûts de transports augmentent de +0,8 MCHF (si l'on exclut un remboursement d'année antérieure de 0,2 MCHF inclus dans les comptes 2024).

L'impact positif de la péréquation est de 0.6 MCHF (en net des charges - revenus).

		Budget 2026	Budget 2025	Comptes 2024	Ecart vs B25	Ecart vs 2024
	Détail des charges et revenus de péréquation	13 767 797	13 944 149	14 389 969	-176 352	-622 172
3621010	Péréquation (facture sociale)	5 046 720	5 046 228	8 436 370	492	-3 389 650
3622010	Péréquation Horizontale	8 721 077	8 897 921	8 336 676	-176 844	384 401
3622011	Supplément exercice précédent - Péréquation directe			-342 238		342 238
	Charges de Péréquation (total)	13 767 797	13 944 149	16 430 808	-176 352	-2 663 011
4622010	REVENU de Préquation Horizontale			-2 040 839		2 040 839



Commune de
St-Sulpice

Les revenus hors péréquation augmentent de +0,8 MCHF, avec la contribution des parents qui augmente de +0,5 MCHF et un impôt sur les gains immobilier revu à la hausse de +0,5 MCHF, légèrement compensé par une baisse des revenus des impôts de -0,2 MCHF.

6. Principaux débats et points de discussions

Nous relevons ci-dessous les éléments de discussion qui nous semblent les plus importants. L'intégralité des questions, ainsi que les réponses de la municipalité telles qu'elles nous les ont envoyées suite à la séance du 14 novembre sont détaillées en annexe 1.

Quelles actions sont envisagées pour réduire le déficit ?

Réponse : La Municipalité ne souhaite pas avoir une logique purement financière qui consisterait à ne faire que ce qu'on a les moyens de faire, mais préfère avoir une logique de service rendus à la population. Nous ne voulons en aucun cas augmenter les charges, mais nous souhaitons répondre aux besoins de la population, au moins partiellement notamment pour l'enfance et jeunesse. Avec l'arrivée de nouvelles familles et les changements sociétaux, il y a une plus forte demande de places au niveau de la petite enfance. Ces besoins ne sont d'ailleurs pas tous couverts, puisqu'il y a encore de longues listes d'attente pour certains secteurs de la petite enfance.

Il y a plusieurs moyens d'augmenter les revenus :

Le projet de DDP qui a été lancé rapportera au bout de quelques années. D'autres projets de DDP peuvent encore être faits. La commune pourrait également se transformer en promoteur immobilier et développer un parc immobilier qui rapporte sur les parcelles disponibles.

Cependant, les impôts représentent la plus grosse partie des revenus (80%), et les autres sources de revenus sont plus marginales. Les impôts n'ont pas augmenté depuis 10 ans. On a maintenu un taux d'impôt très bas alors que les services à la charge de la commune n'ont cessé de croître. Avec l'augmentation des charges, notamment de péréquation et des transports publics, il y a un déséquilibre qui s'est créé. St Sulpice était une commune riche, maintenant, il manque environ 5 points d'impôts (1 point d'impôt représentant environ 345'095 CHF). Dans 2 ans et demi il n'y aura plus de réserve budgétaire. On devrait augmenter certains impôts, sur le revenu ou les impôts immobiliers.

Pourquoi ne pas avoir proposé une augmentation des impôts alors ? (Lors du préavis 10/26)

Réponse : L'explication est politique. Une hausse du taux d'imposition est impossible dans les circonstances politiques actuelles. La population de Saint-Sulpice a clairement exprimé son refus d'une hausse du taux d'imposition lors du référendum (pour deux tiers des votants).



Commune de
St-Sulpice

Quelles sont les raisons de la hausse du coût des transports et qu'avez-vous fait pour vous y opposer ?

Réponse : L'augmentation du coût des transports provient principalement du renforcement de l'offre, notamment l'accélération des rotations (par exemple, la ligne 701 est passée d'un intervalle de 10 minutes à 7,5 minutes). Elle résulte également d'investissements d'infrastructure réalisés par les opérateurs, comme le nouveau dépôt de Denges dont la commune assume environ 2 % du coût.

Les critères de répartition des charges sont définis dans la législation cantonale. Pour les MBC, ils reposent notamment sur le nombre de kilomètres effectués sur le territoire communal et sur le nombre d'habitants.

La Municipalité rappelle que ces hausses s'inscrivent dans une stratégie cantonale et fédérale visant à développer les transports publics en augmentant l'offre, afin d'encourager la population à délaisser la voiture. La loi sur la mobilité prévoit d'ailleurs de nouvelles extensions de l'offre dans les années à venir. Les autres communes concernées ne contestent pas ces hausses et demandent même, pour plusieurs d'entre elles, une augmentation supplémentaire du service.

La municipalité a agi en s'opposant avec succès à une prolongation de la ligne 31, ainsi qu'à un déplacement d'arrêt inutile d'arrêt de bus (Pâqueret) de 250 mètres qui aurait coûté 600 KCHF et nos prédécesseurs ont obtenu un partage de la facture de la ligne 1 avec les Hautes Écoles pendant 3 ans. C'est ce que nous pouvons faire à notre niveau.

Pourquoi a-t-on besoin d'un poste supplémentaire au secrétariat municipal ?

Réponse : Il y a actuellement une surcharge de travail avec une accumulation d'heures supplémentaires et l'impossibilité de prendre des vacances pour la secrétaire municipale. Cela permettra également d'aller au fond des choses plutôt que de gérer que l'urgence. La secrétaire municipale ne voit pas les tâches qu'elle pourrait supprimer. De plus, beaucoup sont liées à la législation, et il y a beaucoup de demandes de la population (questions par téléphone) auxquelles on ne peut pas ne pas répondre.

Peut-on jouer sur les salaires ?

Réponse : Ce n'est pas notre politique. Il y a déjà un turnover relativement important d'ailleurs souvent souligné par la COGEFI. Si on n'offrait pas de salaires convenables, ou largement en dessous de la moyenne des salaires des autres communes, on ne serait plus attractif et cela aurait forcément un impact sur le personnel, notamment dans le domaine enfance et jeunesse qui change facilement d'employeurs. On n'a pas envie de fragiliser l'équilibre actuel.



Commune de
St-Sulpice

8. Conclusion

La COGEFI constate que le budget présenté est techniquement correct, bien qu'une diminution des charges de l'ordre de 5% soit envisageable, correspondant à "l'effet budget" qui tend à légèrement surestimer les charges par les administrations.

C'est à deux voix pour deux voix contre et trois abstentions (avec le vote de la présidence qui l'emporte) que la COGEFI vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Communal, de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINT-SULPICE

- Vu le préavis Municipal n° 16/2025
- Ouï les conclusions du rapport de la Commission de gestion et des finances chargée d'étudier cet objet,
- Attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DECIDE

D'adopter conjointement le budget communal pour l'exercice 2026, ainsi que les budgets des ententes intercommunales Chalet « les Alouettes » à Morgins, Concentration des eaux usées de la Mèbre et de la Sorge et Service intercommunal de défense contre l'incendie et de secours « SDIS Chamberonne ».

Fait à St-Sulpice le 26 novembre 2025.

Au nom de la Commission

La présidente

Elenor Lyonette

La rapportrice

Anne Guthmuller

Liste des Annexes :

- Annexe 1 - Questions générales & réponses de la municipalité
- Annexe 2 - Questions sur les comptes & réponses par municipal
- Annexe 3 - Détail de l'augmentation des transports publics
- Annexe 4 - Répartitions des charges
- Annexe 5 - Augmentation Enfance et Jeunesse
- Annexe 6 - Ressources humaines